



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**8 septembre 2020**



## **La FCPE demande des mesures efficaces pour répondre à la reprise de l'épidémie**

La reprise de la pandémie provoque de nouveau un certain nombre de dysfonctionnements dans les écoles, non anticipés par l'Education nationale alors même que la FCPE avait lancé des alertes dès la rentrée sur l'île de La Réunion.

Désormais, sur l'ensemble du territoire, des classes et des écoles sont fermées, des enfants ne sont plus scolarisés, des protocoles sont arbitrairement appliqués... Il apparaît clairement que le ministère de l'Education nationale n'a pas anticipé nombre de situations.

La FCPE s'interroge sur la non-application d'un protocole renforcé sur les territoires où le virus circule plus activement, pourtant prévu par l'Education nationale. Elle est également très préoccupée par l'absence de cours prévus pour les enfants dont les écoles sont fermées, tout comme par la non prise en charge des salaires des familles obligées de garder leurs enfants dont les classes sont fermées.

Nous sommes confrontés à des situations très contrastées selon les départements. En fonction des rectorats, la gestion de la crise est différente. Ainsi, dans un département du sud de la France, les parents qui ont un certificat médical autorisant l'absence de leur enfant pour cause de vulnérabilité d'un des membres de leur famille, voient leurs enfants déscolarisés ! Ils sont, en effet, renvoyés vers le Cned non réglementaire, donc non pris en charge, et entraînant un arrêt du versement d'aides diverses (comme les bourses, y compris les bourses au mérite, l'ARS...). Dans d'autres écoles, il n'y a aucune continuité pédagogique, au mieux les enseignants donnent des cours aux enfants placés en quatorzaine, quand ils ne sont pas eux-mêmes en arrêt maladie...

Enfin, la FCPE est consternée de voir que le gouvernement n'a toujours pas pris de décision quant à l'indemnisation des parents obligés de garder leurs enfants si leurs classes sont fermées. Aujourd'hui, ils sont contraints de poser des jours de repos pour percevoir leur salaire. Cette impréparation ne saurait obliger les parents à remplir une nouvelle fois ce rôle d'auxiliaire d'éducation imposé par Ma classe à la maison auquel ils ne sont pas préparés. Raison pour laquelle,

la FCPE redemande avec force l'embauche de personnels d'encadrement pour permettre la création de classes à effectifs réduits ou encore le suivi pédagogique des enfants en quatorzaine.

Rodrigo Arenas et Carla Dugault, co-président.e.s

## À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

[fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

### Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :  
06 82 81 40 82 /  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)